



MAIRIE  
DE  
**ROSCANVEL**  
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)

Courriel: [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT

### LA CIRCULATION

(Rue des Fortifications – Rue des Remparts – Route de l'Iroise – Route de Tregoudan – Route de la Fraternité – Route de Kervian – Route du Camping – Rue du Manoir – Route de Bel Air – Route du Plateau – Route de Kerincuff)

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande présentée par EPSD représenté par Monsieur Yann GAGNOT, 72 rue Cassiopée 74650 CHAVANOD en vue de procéder à l'implantation des poteaux téléphoniques pour le passage de la fibre optique, Rue des Fortifications – Rue des Remparts – Route de l'Iroise – Route de Tregoudan – Route de la Fraternité – Route de Kervian – Route du Camping – Rue du Manoir – Route de Bel Air – Route du Plateau – Route de Kerincuff, pour la période du 22 avril 2024 au 22 juin 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

### ARRETE CE QUI SUIV

#### Article 1<sup>er</sup> :

La circulation des véhicules sera réglementée sur les voies susnommées en travaux en fonction du chantier et ce pendant la durée des travaux,

#### Article 2 :

Une signalisation par feux tricolores ou manuellement sera mise en place sur les voies concernées durant la période indiquée ci-dessus.

#### Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Yann GAGNOT, EPSD 72 rue Cassiopée 74650 CHAVANOD
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux

Fait à Roscanvel, le 10/04/2024

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ





## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : GAGNOT Prénom : YANN  
Dénomination : Société EPSD Représenté par :  
Adresse Numéro : 72 Extension : Nom de la voie : Rue Cassiopée  
Code postal 7 4 6 5 0 Localité : CHAVANOD Pays : FRANCE  
Téléphone 0 5 4 9 9 8 5 8 1 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : dict@eps-dev.fr

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : CI-JOINT ANNEXE  
Code postal 2 9 5 7 0 Localité : ROSCANVEL

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : Implantation des poteaux téléphoniques pour passage de la fibre optique  
Date prévue de début des travaux : 2 2 / 0 4 / 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 6 0

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 6 0 Date de début de réglementation 2 2 / 0 4 / 2 0 2 4  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue 3 m  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) :

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

Rétrecissement de la chaussée avec panneau AK5 et AK7 et circulation alternée manuellement avec piquets K10 ou feux tricolores

SI POSSIBLE PANNEAUX B15 C18

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal                     Localité : ..... Pays : .....

Téléphone                                         Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :                    

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 10 / 04 / 2024

Nom : GAGNOT Prénom : Yann Qualité : .....

**ANNEXE CERFA N° 14024\*01**

**29570 ROSCANVEL**

**Noms des voies, rues et lieux-dits :**

RUE DES FORTIFICATIONS – RUE DES REMPARTS – ROUTE DE L'IROISE – ROUTE DE  
TREGOUDAN – ROUTE DE LA FRATERNITE – ROUTE DE KERVIAN – ROUTE DU CAMPING –  
RUE DU MANOIR – ROUTE DE BEL AIR – ROUTE DU PLATEAU – ROUTE DE KERICUFF

